

Grande Muraille Verte
Elaboration du Document de Projet :
Termes de Référence

SOMMAIRE

I. Contexte	3
II. NOUVELLE VISION	3
II.1. Approche conceptuelle et stratégique	3
II.2. Cadre politique de mise en œuvre	5
III. LE PROJET MAJEUR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	6
III.1. Objectifs majeurs	6
III.2. Descriptif de la GMV	6
III. 3 Effets et impacts attendus	7
III. 4. Acteurs bénéficiaires	8
III. 5. Identification du tracé indicatif global (TIG) de la Grande Muraille Verte.....	9
IV. Le DOCUMENT DE PROJET REGIONAL DPR	10
IV.1. Introduction	10
IV.2. Elaboration du document de Projet GMV.....	10

I. Contexte

Depuis plusieurs décennies, les pays de la zone sahélo-saharienne sont confrontés à un déficit pluviométrique persistant qui, combiné aux facteurs anthropiques, a sérieusement affecté les grands équilibres écologiques, entraînant une dégradation des ressources naturelles, des sols et une baisse de la production agricole, autant d'indicateurs d'un processus quasi inexorable de désertification.

Ce contexte de forte aridité a installé la plupart des pays de la zone sahélo-saharienne dans une situation précaire de sécurité alimentaire et énergétique et de pauvreté. Le dépeuplement est une des réponses naturelles des populations face à l'hostilité du milieu, au manque d'équipements adéquats et l'appauvrissement de ces zones arides. Ainsi, malgré les efforts consentis çà et là pour concevoir des politiques agricoles, forestières et pastorales cohérentes et efficaces, ainsi que quelques réussites ponctuelles, force est de reconnaître que les résultats, en termes d'efficacité des stratégies et politiques, demeurent en deçà des objectifs.

Diverses institutions de lutte contre la désertification et la sécheresse ont été créées. Il s'agit notamment du Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), de l'Autorité Intergouvernementale sur la Sécheresse et le Développement en Afrique Orientale (IGADD) devenue l'Autorité Inter-Gouvernementale pour le Développement (IGAD) De même, depuis la signature de la convention internationale de lutte contre la désertification à Paris en octobre 1994, divers plans d'actions, nationaux et sous-régionaux, ont été élaborés et d'importantes ressources financières mobilisées. Toutefois, l'évaluation de ces actions et initiatives laisse apparaître un résultat très mitigé. En effet, ni le reboisement et les efforts de protection, ni l'intensification des systèmes de production, ni les aménagements hydroagricoles et le micro-crédit associées à ces initiatives n'ont pu promouvoir le développement du monde rural et inverser le processus de la désertification

II. NOUVELLE VISION

II.1. Approche conceptuelle et stratégique

Dans les pays saharo-sahéliens, la problématique du développement durable demeure récurrente et la nécessité de penser à d'autres alternatives appelle à un changement de paradigme. La nouvelle vision repose sur une approche mettant en synergie des actions de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse avec celles de mise en valeur des potentialités que renferment les zones en question. Selon Maître Abdoulaye WADE Président de la République¹ du Sénégal « ***il faut coloniser et domestiquer le Désert*** ». Autrement dit, au lieu d'assister à la désertion de ces zones arides et semi-arides par les populations (qui vont se réfugier

dans les zones soudaniennes et guinéennes), il faut y valoriser les ressources naturelles et y développer des peuplements humains. Il s'agit d'une approche multisectorielle, basée sur l'identification et la mise en exploitation des potentialités économiques (mines, énergie, agriculture, eau, etc.) et la mise en place de mécanismes de lutte contre la désertification et de restauration des milieux.

Pris individuellement, les pays des zones arides et semi-arides n'ont pas les moyens techniques, humains et financiers suffisants de faire face à ces contraintes majeures. D'où la nécessité et l'urgence de mettre en place des mécanismes de coopération régionale et sous-régionale dans le cadre d'une approche globale et concertée. L'initiative « Grande Muraille Verte » ou « Great Green Wall » à l'interface Sahara/Sahel, s'inscrit-elle parfaitement dans de telles options politiques.

L'approche conceptuelle sera, tout en créant et consolidant une ligne de défense par des activités de reboisement et d'aménagement, de contribuer efficacement au développement intégré des zones rurales traversées et aux actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre d'un développement durable **par les effets et impacts attendus**. Toutefois, les variations dans les contextes biophysiques, pédologiques et culturels imposent la prise en compte et l'intégration des spécificités locales. Aussi la mise en œuvre d'un tel projet, sera basée sur un **Document de Projet Régional DPR**, ayant étudié et cerné les différentes contraintes et modalités de mise en œuvre.

Vu le caractère novateur et l'envergure continentale de la GMV, il s'avère indispensable d'envisager des études préalables sur les zones d'emprise du tracé définitif de la muraille. Les études porteront notamment sur la situation écologique, socio-économique et infrastructurelle de référence. Les informations et données qui seront recueillies permettront d'identifier et de maîtriser tous les atouts et contraintes du projet et de formuler le DPR sur la base des objectifs indiqués plus haut.

Le document de **Schéma conceptuel** ou **Document d'Avant Projet (DAP)** élaboré et adopté lors de la réunion des ministres africains chargés de l'environnement et de l'Hydraulique tenue à Dakar en mars 2006 fixe l'approche stratégique, les objectifs et résultats attendus et la stratégie d'élaboration du Projet Régional GMV, ainsi qu'un aperçu sur les critères de détermination du tracé indicatif. Il donne également le schéma institutionnel de coordination et de suivi.

Les critères de détermination du tracé indicatif et des espèces végétales adaptées aux zones écogéographiques marquées par une forte aridité (entre 100 et 400 mm) sont également étudiés et adoptés par la même réunion ministérielle.

II.2. Cadre politique de mise en œuvre

II.2.1. L'Union Africaine

L'union africaine a adopté lors de la 8ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis –Abeba (Ethiopie) la déclaration 137 (VIII) approuvant l'Initiative « Grande Muraille Verte du Sahara ».

II.2.2. Le NEPAD :

Le NEPAD, présente une initiative environnementale avec un Plan d'Actions élaboré par la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement en relation avec le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE)

II.2.3- La Communauté des Etats saharo- sahéliens

La volonté politique des pays africains de promouvoir le développement du Sahara s'est concrétisée par le traité constitutif de la Communauté des Etats Saharo-Sahéliens CEN-SAD signé le 04 février 1998. Cette communauté regroupe aujourd'hui 23 états membres

Les 14 et 15 mars 2003, la 5^{ème} Session de la Conférence des Leaders et Chefs d'Etat, tenue à Niamey (Niger), a adopté à l'initiative de son excellence Maitre Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal la décision de créer une Autorité pour la Mise en Valeur du Sahara (AMVS).

La 7^{ème} session ordinaire des Leaders et Chefs d'Etat membres de la CEN-SAD tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) les 01 et 02 juin 2005, a accueilli favorablement l'idée d'édification d'une Grande Muraille Verte de Dakar à Djibouti, exprimée par son Excellence Olusegun OBASANJO.

L'Autorité de Mise en Valeur du Sahara est conçue pour être l'instrument de coopération pour la mise en valeur du Sahara. Elle a pour objet de favoriser, entre les Etats membres la coopération en vue d'une exploitation rationnelle et judicieuse de l'ensemble des potentialités. Dans ce cadre le projet de la Grande Muraille Verte apparaît comme un des projets majeurs de ladite Autorité.

L'Initiative Grande Muraille Verte se présente comme un projet majeur dont la particularité est d'unir tous les pays concernés dans un même combat, de restaurer et de valoriser les ressources naturelles des zones traversées. Elle apparaît ainsi comme un élément très pertinent de l'initiative de mise en valeur du Sahara.

III. LE PROJET MAJEUR DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

III.1. Objectifs majeurs

L'objectif global est la contribution à la lutte contre l'avancée du désert et à la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes pour une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques visés sont notamment :

- 1- la conservation/valorisation de la biodiversité ;
- 2- la restauration/conservation des sols ;
- 3- la diversification des systèmes d'exploitation ;
- 4- la satisfaction des besoins domestiques (en produits ligneux et/ou non ligneux) et la promotion d'activités génératrices de revenus ;
- 5- l'amélioration de la séquestration du carbone dans les couvertures végétales et les sols.

L'initiative « Grande muraille Verte » intègre ainsi divers mécanismes de Développement humain, tels que le Développement Durable, le Développement Propre et la Lutte contre la Pauvreté.

III.2. Descriptif de la GMV

La Grande Muraille Verte (GMV) est une bande de végétation multi espèces de Dakar à Djibouti localisée dans la zone sahélienne avec une pluviométrie moyenne comprise entre 100 et 400mm . Elle intègre plusieurs systèmes d'utilisation des terres, notamment:

- **des formations naturelles** : forêts classées (gérées par l'Etat), forêts communautaires (villageoises, communales, de communautés rurales etc.), forêts privées (appartenant à des individus ou groupes privés);
- **des plantations artificielles** anciennes (résultats des projets de la zone) ou nouvelles (à créer y compris les forêts privées) :
- **des unités agro-sylvo-pastorales**: cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, bassins rétention ;
- **des zones de parcours** : villageoises ou intercommunautaires ;
- **des parcs animaliers** :
- **des couloirs de migration de la faune**
- **des réserves communautaires de faune** :
- **des parcs nationaux** : entièrement ou en partie
- **des réserves botaniques** : pour la conservation de la biodiversité végétale,

- **des mises en défens** : au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées
- **des vergers** : plantations fruitières

Les unités vertes seront gérées par les populations locales individuellement ou en groupes, des producteurs privés, des structures de recherche /formation, des collectivités locales ou par les services forestiers.

Au plan opérationnel, chaque pays concerné par la muraille devra édifier une composante nationale de cinq (5) km en moyenne de large et sur le tracé général indicatif (TGI).

III. 3 Effets et impacts attendus

L'édification de la Muraille Verte dans ces zones arides et déshéritées aura des effets et impacts très positifs sur les populations et leur cadre de vie. En particulier, la GMV assurera un développement intégré et aura divers effets et impacts dans sa zone d'emprise de la Grande Muraille Verte. Les effets et impacts attendus sont notamment:

1. **la réduction de l'érosion des sols** : la présence de la couverture végétale amoindrit la vitesse des vents et favorise l'infiltration des eaux de pluies ;
2. **la restructuration des sols dégradés** : l'accroissement de la matière organique, d'origine végétale et animale, entraîne une restructuration des sols;
3. **l'accroissement du taux de reforestation des pays traversés par la GMV** : pour, entre autres, restaurer les équilibres éco-climatiques et restaurer la biodiversité ;
4. **la relance, le développement et la diversification de l'agriculture et de l'élevage**, tant par le volume des productions végétale et animale que par l'importance de la population active occupée par ces sous-secteurs ;
5. **la restauration, la conservation et la valorisation de la biodiversité végétale et animale**, les mises en défens et autres boisées privées contribuent à la régénération de la végétation naturelle et au retour de la faune sauvage : oiseaux, petit gibier, serpents, etc.
6. **l'accroissement de la couverture des besoins locaux en produits forestiers**, notamment en bois de feu et de service, mais aussi en produits non ligneux : gommages, résines, racines, feuilles, écorces, fruits, pharmacopée etc.
7. **l'amélioration du niveau de vie et de la santé** du fait d'une amélioration notable de l'alimentation améliorée, du cadre de vie et d'une plus grande disponibilité des besoins domestiques (eau, énergie, infrastructures sociales etc);
8. **l'inversion du phénomène de l'exode rural**, progressivement, les « émigrés écologiques » et les forces vives à la recherche de travail vont repeupler ces zones réhabilitées par la proximité de la GMV.

9. **la maîtrise des ressources en eau**, à travers la mise en place de bassins de rétention, de lacs artificiels et d'ouvrages hydrauliques qui contribuera à l'amélioration des systèmes de production

III. 4. Acteurs bénéficiaires

Les effets et impacts de la grande muraille vont profiter à plusieurs catégories d'acteurs dont :

1. **la communauté internationale** ; en effet la Grande Muraille Verte s'inscrit parfaitement dans les préoccupations internationales de Mécanisme de Développement Propre (réduction des gaz à effet de serre et séquestration du Carbone), la réduction des migrations écologiques et économiques,
2. **les Etats** : qui trouvent là une opportunité de relancer leurs programmes de conservation et de restauration des écosystèmes et en particulier les terres et les forêts, mais également ceux de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire,
3. **les Collectivités locales** : les régions, communes et communautés rurales trouvent, à travers la GMV, un moyen d'améliorer le développement local, en relançant les productions agricoles, en luttant contre le chômage et, de manière générale, en augmentant les revenus,
4. **Les producteurs primaires** : agriculteurs, pasteurs, charbonniers, récolteurs de gomme, de miel, de résine, les guérisseurs, les chasseurs, les sculpteurs de bois etc. Si pour les agriculteurs la GMV va accroître les zones cultivables et la productivité des zones cultivées, pour les autres acteurs primaires la muraille va surtout augmenter la disponibilité de la matière première.
5. **Les entrepreneurs privés** : initiateurs de parcs animaliers, fermes modernes, de sites écotouristiques trouvent là des opportunités économiques etc ;
6. **Les structures d'enseignement, de formation et de recherche** : La GMV sera un site privilégié de recherches transdisciplinaires à vocation régionale, favorisant une grande mobilité des scientifiques africains et renforçant la synergie dans l'exécution des programmes
7. **Les populations vivant dans la zone d'emprise de la GMV**: outre les facilités accrues pour le ramassage du bois de chauffe, le fourrage et l'accès à l'eau, elles trouvent d'importantes opportunités contre le sous-emploi, l'exode et la pauvreté.

III. 5. Identification du tracé indicatif global (TIG) de la Grande Muraille Verte

III.5.1. Critères de choix du tracé indicatif de la GMV

Le tracé de la Grande Muraille Verte (GMV) ne touche pas le Sahara. Il se situe dans le Sahel pour une pluviométrie moyenne comprise entre 100 et 400mm. Il est large environ de 5 km, linéaire et continu autant que possible. Toutefois, face à certains facteurs, le tracé peut s'interrompre, monter au Nord ou descendre plus au Sud. Ces facteurs sont notamment :

- cours d'eau : fleuve, lacs,
- montagne ou colline rocailleuse,
- terrain plat mais rocailleux impossible à revitaliser,
- zone de marécages,
- agglomération urbaine,
- zone supposée sacrée ou hantée par les populations locales,

L'un des facteurs écologiques déterminants est le niveau de la pluviométrie. En effet, si une bonne partie de la GMV sera située dans des zones d'habitation, une autre non moins importante sera située dans des zones non habitées et ne dépendra plus pour son maintien que des pluies. C'est pourquoi, la GMV doit être toujours localisée à des latitudes où la pluviométrie moyenne annuelle est supérieure à 100 mm. Néanmoins la présence d'un réseau de bassins de rétention atténuera le déficit pluviométrique.

La GMV traversant des zones habitées (zones de terroirs villageois), pourra être entretenue par les populations locales et sera gérée dans les zones non habitées (forêts classées, parcs nationaux, parcs animaliers, réserves botaniques, réserves communautaires), par les services publics, les collectivités locales ou des privés.

III.5.2. Structure et composition de la grande muraille verte :

Les formations végétales de la GMV sont dominées par les espèces qui présentent toutes des mécanismes d'adaptation à la sécheresse.

Les espèces végétales à répondre en particulier aux critères majeurs suivants:

- avoir une plasticité écologique qui leur permette de se maintenir et de se développer dans les zones écologiques allant jusqu'à 100 mm de pluviométrie ;
- avoir une utilité qui réponde aux besoins des populations et pour l'environnement
- être par ailleurs communes à plusieurs pays contigus traversés par le tracé de la GMV.

1. Il s'agira dans le choix des espèces :

- d'identifier les espèces les plus adaptées aux zones arides et semi-arides ainsi que des indications nécessaires sur les conditions de réussite de la production et de la transplantation des plants dans les zones éco-géographiques du tracé;
- de promouvoir l'agroforesterie
- de favoriser les espèces existantes économiquement rentables et acceptées par les populations et en particulier les fruitières forestières qui contribuent à l'équilibre nutritionnel des populations et à la lutte contre la pauvreté ;
- de tenir compte des besoins des populations dans le choix des espèces pour mieux satisfaire leurs besoins en produits ligneux et non ligneux.

III.5. 3. Détermination du tracé de la composante nationale

Le tracé définitif de la composante nationale de la GMV est précisé pour chaque pays par ses experts nationaux. Cependant, il doit s'intégrer au tracé global et tenir compte des paramètres définis ci-dessus.

IV. Le DOCUMENT DE PROJET REGIONAL DPR

IV.1. Introduction

L'élaboration du document projet GMV suppose au préalable l'identification de la situation de référence par la collecte et l'analyse de données relatives aux zones d'emprise de la GMV.

Le document de **Schéma conceptuel ou document d'avant projet outre** l'approche stratégique, les objectifs et les effets et impacts attendus propose également le schéma institutionnel de coordination suivant :

- deux Unité de Coordination Sous Régionales (UCSR) pour assurer la coordination et le suivi dans les deux (02) Composantes Régionales définies: **Ouest** (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Nigeria) et **Est** (Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti),
- une Unité de Coordination Nationale (UCN) dans chaque pays traversés par la Grande Muraille Verte dotée d'un Comité Technique National,
- une Agence Pan Africaine de la Grande Muraille Verte sous la tutelle de la Haute Autorité de Mise en Valeur pour assurer la Coordination Régionale de la GMV,

Le schéma conceptuel (document d'Avant Projet GMV) déjà validé sert de référentiel dans l'élaboration des Termes de Référence du Document Projet GMV.

IV.2. Elaboration du document de Projet GMV

IV.2.1- Planification

a) Objectif global : identification du tracé et de la structure de la Grande Muraille Verte ainsi que la définition d'une stratégie efficace et performante de bonne coordination des activités portant sur l'érection de la Grande Muraille Verte.

b) Objectif spécifique : la mise au point d'un cadre consensuel d'exécution et de coordination des interventions nationales, sous-régionales portant sur la GMV.

IV.2.2. Résultats attendus

Les résultats majeurs attendus portent sur les volets suivants :

Résultat₁: *La situation de référence est établie pour les zones arides et semi-arides*

Résultat₂: *L'évolution du cadre biophysique est bien maîtrisée*

Résultat₃: *Les impacts sociaux et environnementaux de la GMV sont bien identifiés*

Résultat₄: *Des opérations d'amélioration des systèmes de production sont testées et approuvées et le tracé et la composition de la Grande Muraille verte identifiés et adoptés.*

Résultat₅: *Un schéma d'organisation des acteurs pour une gestion participative et durable et une stratégie de coordination et de communication sont proposés*

Résultat₆: *Les besoins en ressources (humaines, financières, techniques et logistiques etc...) nécessaires pour la mise en œuvre du projet Grande Muraille Verte sont identifiés et évalués*

Résultat₇: *Les documents d'opération de la Grande Muraille Verte sont élaborés et adoptés*

Résultat₈: *Les sources, les mécanismes et les modalités de mobilisation du financement de la réalisation de la GMV sont identifiés*

IV.2.3. Stratégie d'élaboration du document projet GMV

Afin d'harmoniser les interventions dans les deux groupes, il est envisagé ce qui suit:

1. les consultations (C) sont menées de façon concomitante par deux équipes dans les deux composantes sous régionales (Est et Ouest) et dans chaque pays,
2. la coordination des travaux de la CSR sera assurée par Un Expert désigné et au niveau de chaque pays par la Cellule Nationale de Coordination (CNC)
3. la consolidation des deux documents issus des deux composantes sous-régionales sera réalisée par un comité ad-hoc d'Experts nationaux et internationaux,

4. le Document provisoire du projet sera validé et adopté à la suite des pays lors d'une session des ministres sectoriels,
5. la durée du mandat est fixée à 12 mois et selon le chronogramme indiqué sur le document d'Avant projet (schéma conceptuel),
6. la coordination régionale sera assurée par une agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte sous la tutelle institutionnelle de la Haute Autorité De Mise en Valeur du Sahara.

IV.2.4. –Contrats, Etudes et Recherche

Les Contrats, Etudes et Recherche sont proposés pour la réalisation du mandat d'élaboration du document Projet GMV.

Volet 1 : La situation de référence des zones arides et semi-arides est bien établie

Il s'agit d'analyser la situation de référence des zones arides et semi-arides susceptibles d'être prises en charge par la Grande Muraille Verte. L'analyse s'appuiera sur les domaines suivants :

- la forêt et la végétation ;
- l'agriculture ;
- les ressources en eau ;
- les ressources énergétiques
- l'élevage ;
- la faune sauvage ;
- les sols, l'occupation des sols et le foncier ;
- le contexte culturel et socio-économique ;

Les Activités du Volet 1 (Act.1) sont notamment :

Act.1.1: établir des moyennes écologiques (climat, eau, sol, flore et faune) et le niveau du couvert végétal dans le tracé,

Act.1.2 : étudier la sociologie et les besoins domestiques des habitants des zones arides,

Act.1.3 : établir des références démographiques,

Act.1.4 : étudier le régime foncier,

Act.1.5 : caractériser les activités économiques,

Act.1.6 : situer le niveau de la pauvreté des populations des zones d'emprise GMV,

Act.1.7 : caractériser les types d'infrastructures économiques et sociales,

Volet 2 : Analyser l'évolution du cadre biophysique et écologique (Act.2)

Act.2.1: étudier et faire la cartographie des sols et des formations géologiques,

Act.2.2: étudier et cartographier les réseaux hydrographiques, l'occupation du sol (couvert végétal, relief, occupations humaines etc.).

Act.2.3: identifier et inventorier les ressources en eaux (eaux de surface et souterraines) ;

Act.2.4 : étudier et cartographier les zones écogéographiques et leurs contraintes hydroclimatiques

Act.2.5: inventorier les techniques efficaces de DRS/CSE (Défense et restauration des sols / Conservation des Sols et des Eaux),

Volet 3 : Etudier les impacts sociaux et environnementaux attendus de la GMV (Act.3)

Act.3.1 : inventorier les ressources naturelles (produits forestiers, miel, lait, fromage et, sols arables, ressources en eau, etc...), les infrastructures sociales de la zone d'emprise de la GMV,

Act.3.2 : étudier toutes les opportunités d'activités génératrices de revenus de la GMV,

Act.3.3 : étudier les impacts environnementaux de la GMV

Volet 4 : Identifier le tracé, la composition et la structure de la Grande Muraille Verte (Act.4)

L'identification portera d'abord sur la composante nationale et ensuite sur la composante sous-régionale. Le point de jonction du tracé au niveau des frontières fera l'objet de concertation entre pays concernés.

Act.4.1 : identifier par rapport aux objectifs du projet le meilleur tracé géoréférencé tant pour les composantes nationales que sous-régionales ;

Act.4.2 : inventorier et proposer les espèces végétales résilientes et animales adaptées à utiliser dans la muraille verte,

Act.4.3 : identifier de nouvelles espèces animales et végétales et les vulgariser dans les systèmes de production (fruitiers forestiers, espèces fourragères, élevage de lapin, de canard, etc) et mener des tests d'acceptabilité de ces espèces :

Act.4.4 : étudier des activités pertinentes de DRS/CSE et mener des tests d'introduction de nouvelles techniques agro-sylvo-pastorales : irrigation, gestion des troupeaux, techniques culturales, énergies nouvelles, etc.

Act.4.5 : déterminer les opportunités et contraintes pour la mise en place et la gestion durable du muraille, en particulier, à travers des actions pilotes au niveau national;

Act.4.6 : analyser le contexte et les contraintes administratifs et institutionnels dans les pays et frontières traversés par la GMV ;

Ac.4.7: faire valider les éléments de chaque Composante Nationale par le I »Unité de coordination Nationale

Volet 5. Le schéma d'organisation des acteurs et la stratégie de coordination et de communication sont définis (Act.5)

Act 5.1 : identifier la structure et les missions des USRC (Unités sous-régionales de coordination), et des UNC (Unités nationales de coordination) de la GMV,

Act 5.2: identifier dans chaque pays des comités locaux dans les collectivités concernées par la GMV

Act.5.2 : étudier l'organisation et le fonctionnement de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (sous la tutelle de la Haute Autorité de Mise en Valeur du Sahara) et ses relations avec les institutions sous-régionales impliquées dans les problèmes visés :

Act 5.3 : élaborer une stratégie de communication ,

Volet 6: Identification et évaluation des besoins pour la mise en œuvre du projet Grande muraille (Act.6²).

Il s'agit de faire l'étude des besoins (budgets, équipement et matériel, logistiques, ressources humaines etc...) pour la phase d'élaboration du Document Projet et pour la phase de réalisation de la Grande muraille Verte. L'étude porte d'abord au niveau de chaque pays (UNC, Composante nationale), puis fera une consolidation au niveau sous-régional (USRC, Composante sous-régionale).

Act.6.1: identifier pour chaque Composante (nationale et sous-régionale), les besoins en matériel et logistique (équipements et matériels de terrain, véhicules, matériels et supports d'information, d'animation et de sensibilisation), en ressources humaines et en infrastructures,

Act.6.2: identifier et évaluer les charges de fonctionnement au niveau de chaque composante (nationale et sous régionale)

Act.6.3: élaborer un budget global indicatif pour chacune des Composantes Sous-Régionales

² Les pays membres et les partenaires au développement prendront en charge les coûts de cette étude.

Volet 7 : *Elaboration et adoption des documents d'opération de la Grande Muraille Verte .*

L'élaboration du Document de Projet GMV se fera par la consolidation des deux Documents relatifs aux Composantes Sous-régionales par un comité ad-hoc d'experts nationaux et internationaux. La validation et l'adoption du document final se feront au cours d'une conférence ministérielle.

Act 7.1 : faire l'analyse, le traitement et la mise en forme des données collectées,

Act 7.2 : élaborer, par pays, un plan d'opération technique

Act.7.3 : élaborer par composante sous régionale le premier draft du document de projet et organiser un atelier de validation sous-régional (pays de l' USRC);

Act.7.4 : finaliser le document provisoire de projet et organiser son adoption par les pays de la composante sous-régionale.

Volet 8 : Identification des sources et mécanismes de financement de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

Act.8.1: identifier les sources, mécanismes et modalités de mobilisation du financement,

Act.8.2 :identifier les institutions de financement et le format de la table ronde des bailleurs pour le financement du projet Régional d'implantation de la Grande Muraille Verte.

IV.8.5. – Rapports et dispositif de validation (précisés lors du lancement de l'Appel d'Offre